

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 5 NOVEMBRE 2018 – LE HAILLAN

PAGE 1/8

Présents :

Président, ENNJIMI Saïd

Président délégué, COMBARET Christian

Membres : Mme HEBRE Valérie, MM. BOUDET Alexandre, BROUSTE Gérard, CARRARETTO Daniel, DANTAN Jacques, DAUPHIN Jean Louis, DEHEE Serge, GAUTIER Jean-Luc, GOUGNARD Alexandre, GUIGNARD Daniel, LAFRIQUE Philippe, LEONARD Frédéric, MARTIN Alain, MASSE Pierre, MATTENET Patrick, LAPORTE FRAY Bernard, RABAT Luc, RABBY Matthieu, RASSIS Jean Marc, ROSSIGNOL Patrick, WAILLIEZ David.

Assistent : M. Jean-Luc BERBION, Commissaire aux comptes de la LFNA - Mmes JUGE Vanessa (CTR), NADAL Marie-Laure, MM. BIANCOLLI Eric, CASSAGNAU Dominique (Président UNAF régionale), EL ATAOUI Nordine, EL MOUFAKKIR Saïd, GUAGLIARDI Loreto (représente Claude AUGÉY), GUITON Olivier (CTR), JOHNSON Timothée, MATHIEU Béatrice (représente Stéphane BASQ – présidente CRA), OYHAMBERRY Philippe, PERRIN Gérard (représente Pierrette BARROT), PUYALT Jean-Claude (vice-président CRA), QUESSON Bernard (représente Bernard LADRAT), VALLET Vincent, Gérard CHEVALIER.

Excusés : Mme BARROT Pierrette, MM. ALLONGUE Jean-Paul, AUGÉY Claude, BASQ Stéphane, BONNET Jean-François représenté par Alexandre BOUDET, BEGA Henri, BOUARD Gilles, FILHASTRE Hervé, FRADIN Karim, LADRAT Bernard, LOPEZ Joël, MIREBEAU Pascal, SAVIDAN Steve, TINGAUD Pascal.

Ouverture par le Président, Saïd ENNJIMI

Le Président ouvre la séance et remercie les membres du Comité de Direction de leur présence. Il félicite Matthieu Rabby pour son élection à la présidence du District des Pyrénées Atlantiques le samedi 3 novembre et espère que celle-ci va permettre à la Ligue et à l'ensemble des districts d'avancer sereinement et dans la même direction.

Intervention du Secrétaire Général, Luc RABAT

- . homologation des comptes rendus :
 - du Comité de direction du 1er septembre 2018
 - du Bureau du 6 octobre 2018 (après correction indiquée par M. Lafrique)
 - du Comité du 29 octobre 2018 (réunion téléphonique)

Les trois comptes rendus précités sont homologués à l'unanimité des membres présents.

Organisation de l'Assemblée Générale financière de la LFNA, samedi 24/11/2018 à Angoulême

Le Président fait lecture de son rapport sur la rémunération.

- Présentation des comptes arrêtés au 30/06/2018

Les points principaux du rapport de gestion sont lus et commentés en séance :

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 5 NOVEMBRE 2018 – LE HAILLAN

PAGE 2/8

- augmentation des produits par la vente d'une première partie des locaux du Bouscat, hausse des recettes, du nombre de stages et des subventions fédérales ; tout cela en compensation des baisses de tarifs décidées par le nouveau Comité de direction et donc la diminution des produits de gestion courante (droits, licences, cotisations).
- Hausse des charges notamment en achats alimentaires, équipements, dotations et récompenses.
- Diminution des charges de personnel (départs à la retraite non remplacés).

Le Président tient à remercier le personnel pour son engagement et en particulier les salariés qui ont accepté de s'orienter vers de nouvelles missions, solution inévitable en raison de la fusion des deux ligues et donc de fonctions qui doublonnaient.

Il rappelle que la LFNA est la seule Ligue en France dont les tarifs des licences ont baissé (seul le taux de l'inflation a été appliqué).

Après une présentation du bilan qui n'amène pas de commentaires particuliers, les membres du Comité valident à l'unanimité le rapport financier clos au 30 juin 2018.

Concernant le **budget prévisionnel 2018/2019**, celui-ci a été établi de manière équilibrée.

- Pour les charges :
 - . Continuer la baisse du poste « déplacement, missions » avec entre autres le développement des visioconférences pour les réunions de commissions.
 - . La baisse des charges exceptionnelles (indemnités de licenciements en 2017/18)
 - . La hausse des charges de personnel suite au transfert de plusieurs cadres techniques de certains Districts vers la Ligue et de l'embauche d'un nouveau conseiller technique en arbitrage.
 - . L'augmentation d'un euro du prix de la licence facturée par la FFF aux Ligues soit pour la LFNA environ 185 000 €. Seulement 50 % de cette augmentation seront répercutés aux clubs.
- Du côté des produits :
 - . La poursuite de la hausse des recettes de partenariat, avec notamment l'augmentation de la dotation Nike.
 - . La hausse de 0.50 € du prix des licences (50 % augmentation tarif FFF).
 - . Le fait marquant de cet exercice est la vente de l'ancien siège de la Ligue d'Aquitaine au Bouscat pour 1 500 000 €. La signature de l'acte est prévue pour la fin d'année 2018.
 - . La disparition de la division R4 devrait engendrer une baisse des recettes en matière de droits d'engagement et d'amendes.

D'autre part, le Président fait part d'échanges qu'il a eus avec Stéphane Martin, Président du FC Girondins de Bordeaux au sujet des tarifs de location du Rond Central qu'il souhaite revoir à la hausse pour les stages d'été et durant les vacances scolaires (Cap Girondins). De nouvelles discussions devront avoir lieu suite au changement de gouvernance au sein du club.

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 5 NOVEMBRE 2018 – LE HAILLAN

PAGE 3/8

Il rappelle qu'à ce jour les deux centres techniques de la Ligue sont déficitaires et que des mesures ont déjà été prises pour minimiser l'impact sur le budget de la LFNA (diminution des charges fixes notamment).

Après quelques interventions, notamment celle de Dominique Cassagnau sur la dotation Nike, d'Alain Martin sur les aides versées aux districts pour les techniciens et de Frédéric Léonard qui émet le souhait d'obtenir les documents plus tôt, les membres du Comité procèdent à la validation, à l'unanimité, du budget prévisionnel 2018/2019.

La parole est ensuite donnée à J.-Luc Berbion, Commissaire aux comptes de la Ligue qui informe le Comité de ses travaux et indique qu'il n'a pas de remarque particulière à formuler sur les documents présentés.

L'ensemble des documents présentés ce jour seront soumis à l'approbation des clubs lors de l'AG financière du 24 novembre, de même que les conventions règlementées incluant les modalités de rémunération du Président et du Président délégué.

Le Président le remercie et précise à tous que M. Berbion a permis à la LFNA d'ajuster le système initialement prévu à un cadre réglementaire extrêmement contraignant.

Les documents financiers seront mis en annexe de ce Procès-Verbal et seront consultables par les clubs uniquement via « Footclubs » (rubrique organisation - centre de gestion – LFNA – documents).

- Propositions de modification de texte à soumettre au vote des clubs.

Après échanges et validation des membres du Comité de direction, une seule modification de texte sera soumise aux clubs afin de respecter les préconisations des services juridiques de la FFF :

« L'article 39 de l'annexe 1 du titre 5 des Règlements Généraux de la LFNA précise une mesure proposée lors de l'AG du 16 Juin 2018 et soumise au vote en Assemblée Générale des clubs du 24 novembre 2018.

Cette réglementation serait applicable à partir du 1^{er} Juin 2019.

Article 39 : Changement de club pour les catégories des jeunes U6 à U16 :

Conformément à l'article 99.3 des Règlements Généraux de la F.F.F. et à l'exception des cas particuliers prévus dans ces règlements, le changement de club, en période normale ou hors période, de plus de 3 joueurs ou joueuses d'un même club et de la même catégorie d'âge, au bénéfice d'un autre et même club est interdit, ceci dans l'intérêt des clubs et la pérennité des équipes.

Il appartiendra au club quitté de solliciter, dans un délai de quatre jours francs à compter du jour de la saisie de la demande de changement de club dans Footclubs (soit, pour une demande de changement de club saisie le 1, le club a jusqu'au 5 inclus pour se manifester), l'intervention de la commission régionale compétente en motivant sa demande et en s'opposant au(x) départ(s) du ou des joueur(s) ou en refusant de délivrer le(s) accord(s) de sortie.

En cas d'opposition(s) jugée(s) recevable(s) par la Commission, le club demandeur verra ses frais d'opposition remboursés. »

- Validation de l'ordre du Jour de l'Assemblée Générale – 24/11/2018 à 10 heures -

Espace Carat à Angoulême - Parc des Expositions et des Congrès du Grand Angoulême - 54 Avenue Jean Mermoz - 16340 L'Isle d'Espagnac

Ordre du jour :

- 1 - Ouverture par le Président de la Ligue, Saïd Ennjimi
- 2 - Approbation du Compte rendu de l'Assemblée Générale du 16 juin 2018 à Poitiers (vote)
- 3 - Proposition d'affectation du résultat 2016/2017 (Président - Trésorier Général)
- 4 - Approbation de l'affectation du résultat 2016/2017 (vote)
- 5 - Rapport financier de l'exercice 2017/2018 (Président - Trésorier Général)
- 6 - Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2017/2018 (M. Jean-Luc Berbion)
- 7 - Approbation du rapport financier de l'exercice 2017/2018 (vote)
- 8 - Proposition d'affectation du résultat 2017/2018 (Président - Trésorier Général)
- 9 - Approbation de l'affectation du résultat 2017/2018 (vote)
- 10 - Présentation du budget prévisionnel 2018/2019 (Président - Trésorier Général)
- 11 - Approbation du budget prévisionnel 2018/2019 (vote)
- 12 - Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées (M. Jean-Luc Berbion)
- 13 - Approbation des conventions règlementées (vote)
- 14 - Proposition de Modifications des Textes (vote)
- 15 - Délégation Assemblée Fédérale 2019 : intégration du Président du District des Pyrénées Atlantiques, M. Matthieu Rabby et son suppléant, M. Philippe Gentilhomme (vote)
- 16 - Remise de récompenses
- 17 - Présentation du projet « **Parcours Performance Formation** » (P.P.F.) par Jean-Yves Cuomo, Conseiller Technique LFNA
- 18 - Présentation du **Label Seniors** et de l'**Appel à projets Coupe du Monde Féminine 2019**, par Vanessa Juge et Olivier Guiton, Conseillers Techniques LFNA
- 19 - Intervention des invités
- 20 - Clôture de l'Assemblée Générale par le Président

Label Seniors : quelques ajustements sont réalisés en séance. Jean-Marc Rassis souligne qu'il est indispensable de prendre conscience des besoins en formation au sein des clubs. L'outil proposé est une très bonne chose. Il permet aux dirigeants de faire un réel état des lieux et de mettre en avant les besoins de structuration.

Outre le fait d'avoir été adressé aux clubs par mail, le fascicule de présentation du Label Senior fera l'objet d'un envoi postal aux correspondants des clubs de la Ligue, en même temps que la convocation à l'Assemblée Générale financière.

La projection d'une carte de France pointant les clubs ou sections élite fait réagir l'assistance. Il ressort que la région Nouvelle-Aquitaine est très peu représentée au niveau national. Ce constat est très alarmant et la LFNA se doit de réagir.

Le Président précise qu'aucune excuse ne doit être cherchée mais que des réflexions et actions doivent être menées afin d'enrayer le phénomène. Comment accompagner les clubs pour qu'ils soient mieux structurés et donc plus compétitifs ? Doivent-ils se grouper / s'associer pour ne pas laisser partir leurs meilleurs joueurs ?

La LFNA doit développer le qualitatif pour être mieux représentée à l'échelle nationale.



COMITE DE DIRECTION REUNION DU 5 NOVEMBRE 2018 – LE HAILLAN

PAGE 5/8

- Interventions du Président :

. Résultats de l'analyse des justificatifs des Contrats d'objectifs : cette présentation fera l'objet d'un point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Bureau de Ligue.

. FAFA Transport : Le Président informe le Comité que 10 clubs ont sollicité la LFA via le FAFA transports avant le 1^{er} juillet 2018 afin d'acquérir un minibus. Il propose que l'aide de la LFNA leur soit versée même si la demande est antérieure.

. Participation financière pour les Conseillers Technique en Arbitrage : passage de 4000 à 3000 euros par district.

Julian Grelot aura également en charge le secteur Dordogne et Frédéric Cano le secteur Charente.

Intervention du Président délégué, Christian COMBARET

. Modification de la formulation de l'appel interjeté par les instances :

Le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine ayant rappelé les dispositions des articles 3.4.1.1. et 3.4.1.3 du règlement disciplinaire annexé aux règlements généraux de la FFF, désigne le Président Délégué Christian Combaret et le Secrétaire Général Luc Rabat, pour faire tout appel, principal et incident, des décisions de la commission régionale de discipline et des organes disciplinaires des districts de la Ligue de Football Nouvelle- Aquitaine.

De même, ils sont également désignés pour approuver ou rejeter les conciliations reçues du Comité National Olympique et Sportif Français.

. Nomination dans les Commissions :

. C.R. de Discipline : nomination de M. Alassane LEYE (secteur Sud)

. C.R. Appel : nomination de M. Timothée JOHNSON

. Signature de la Charte éthique fair-play le 3 novembre dernier au Salon des Sports à Bordeaux Lac, en présence de M. Patrick Bahegne, Directeur de la DRDJSCS.

Cette charte concrétise notre démarche de prévention par la création d'une cellule de veille régionale et un observatoire des comportements.

Elle permet également à la LFNA de bénéficier d'une aide financière à l'emploi de 12 000 euros par an, sur 3 ans. Un recrutement a été d'ailleurs réalisé dans ce sens.

Intervention du Secrétaire Général Adjoint, Pierre MASSE

Mouvements intervenus dans les commissions régionales :

. C.R. Statut des Educateurs : retrait de M. Philippe LUCAS ; nomination de M. Steve SAVIDAN.

. C.R. Statut de l'Arbitrage : retrait de M. Julian GRELOT ; nomination de M. Patrick BRUN.

. Cellule de Pilotage, Détection, Fidélisation et Recrutement : retrait de M. Gilles EDME ; nomination de M. Julien MARTINEZ.

. C.R. Litiges et Contentieux : nomination de M. Gérard CHEVALIER.

. C.R. de Féminisation : retrait de M. Manuel PINAUD et de Mme Charlotte RIDOUX.

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 5 NOVEMBRE 2018 – LE HAILLAN

PAGE 6/8

. C.R. Ethique, Fair-Play, Valeurs Citoyennes : retrait de M. Gilles EDME ; nomination de M. Bernard THIBAUT.

. Développement du Futsal et du Beach : Président Philippe Lafrique, membres Vanessa JUGE, Eric CHEVALIER.

Philippe LAFRIQUE propose qu'un deuxième élu intègre son groupe de travail. Les candidats voudront bien se faire connaître auprès de la direction.

Arbitrage

. Politique de la CRA en matière de désignations (B. Mathieu / JC Puyalt)

Un point est réalisé en séance sur les procédures mises en place par la CRA en matière de désignation des arbitres au niveau régional ainsi que les délégations de désignation vers les CDA.

Contrairement à ce qui semble être avancé, Jean-Claude Puyalt précise qu'aucun problème de désignation n'est constaté actuellement. Tous les arbitres de niveau Ligue sont désignés chaque week-end (à 2 ou 3 exceptions près selon les événements de dernières minutes). Si une délégation est donnée aux CDA, elle a pour but de réduire les coûts et les frais de déplacement.

Le Président du district de Gironde Alexandre Gougnard constate que sa CDA doit désigner un grand nombre d'assistants sur le niveau R3 alors que de nombreux arbitres de Ligue sont disponibles. Pour lui, cette tâche doit revenir à la CRA et non être confiée aux diverses CDA. Cela permettrait aux districts de désigner leurs propres arbitres sur les niveaux départementaux.

D'autre part, il suggère que les arbitres qui souhaitent doubler soient désignés par la CRA afin de compléter les désignations du samedi voire du dimanche, le cas échéant. Il semble que cela ne soit pas le cas actuellement. Pourquoi se priver des arbitres qui sont disponibles sur les deux jours ?

David Wailliez précise que des ajustements ont été réalisés depuis le début de saison et que tout être rentré dans l'ordre au niveau des désignations régionales.

Après échanges, le Président demande à ce que l'ensemble des arbitres de Ligue soit désignés par la CRA, y compris sur les touches de R3.

Il est également décidé de faire doubler les arbitres de Ligue qui le souhaitent de manière à libérer les arbitres de districts qui pourront officier sur les matches départementaux.

Le Président remercie tous les intervenants et les invite à plus de communication et d'échanges, dans le but d'optimiser le déroulement de nos compétitions, qu'elles soient régionales ou départementales.

. CNOSF : préconisations sur les dossiers des arbitres W. Chaussier et A. Bouayyad

Après échanges sur les 2 dossiers et rappel des explications fournies par le CNOSF, un vote est effectué en séance. A l'unanimité moins une abstention, il est décidé de ne pas donner suite aux préconisations du CNOSF.

Compétitions

. propositions d'organisation du championnat U19 R2 (Luc Rabat / V. Vallet)

Conformément à la décision prise lors du Bureau de ce jour (cf compte rendu), la décision sera prise à l'occasion du prochain Comité de direction.

. Coupe Régionale des vainqueurs de Coupes (D.Guignard / V. Vallet) - Le règlement de cette nouvelle Coupe sera présenté aux clubs, avec une compétition sur un week-end, fin juin, deux jours de matches selon la formule échiquier avec 2 poules de 6 équipes (12 vainqueurs des coupes départementales).

Les premiers de chaque poule s'affronteront pour la finale.

La durée des rencontres (finale incluse) sera de 60 minutes (2 x 30'). Mi-temps de 10 mn.

. demande de dérogation de l'ASJ Soyaux U17F en section sportive

Après échanges en séance, il est décidé ce qui suit : La participation des joueuses U17 F, inscrites sur la liste des joueuses de la section sportive élite du Lycée Marguerite de Valois et validée par le DTR, est autorisée dans la limitation de 6, uniquement en Championnat Régional 1 SENIOR.

Cette mesure dérogatoire vient en complément de l'article 26.B.4 des RG de la LFNA qui indique la participation de joueuses U17 F limitées à 2 inscrites sur la feuille de match d'une compétition régionale ou départementale, dans une équipe SENIOR du club.

De ce fait, au maximum 6 joueuses U17 F inscrites sur la liste de la section sportive élite du Lycée Marguerite de Valois et 2 autres joueuses U17 F non inscrites sur cette liste pourront être alignées.

Cette dérogation va être portée la semaine prochaine au règlement de la compétition du championnat R1 Féminin et adressée à l'ensemble des clubs composant ce championnat. Son application ne sera donc effective qu'au Dimanche 18 Novembre 2018.

. Statut des éducateurs : demande de dérogation E.S. Oyre Dange (éducateur M. SOLTANI - R3)

Cette demande de dérogation doit être étudiée par la C.R. du Statut des Educateurs.

Coupe du Monde Féminine 2019 – Présentation de l'appel à projets par Vanessa Juge

Objectif :

contribuer à la participation à la Coupe du Monde Féminine et laisser un héritage aux clubs de la LFNA

Moyens : Enveloppe de 100 000€

Animation : organisation d'une journée événementielle en lien avec la Coupe du Monde Féminine

Cible : Dispositif accessible à tous les clubs de la LFNA dans la limite de 200 clubs

Inscriptions : Lancement des engagements le 24 novembre 2018 (AG financière) - Date butoir d'engagement le 15 février 2019 - Action à réaliser avant le 15 mai 2019 - Journée finale le 8 juin 2019.

Précisions :

Le club s'engage à organiser une journée festive, animée autour de la coupe du Monde Féminine. Des ateliers techniques ainsi que des actions du Programme Educatif Fédéral devront être proposés en alternance avec de la pratique football. Une fiche détaillée pour chacune d'entre elles sera fournie par la LFNA.

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 5 NOVEMBRE 2018 – LE HAILLAN

PAGE 8/8

Dotations :

Chaque club qui portera un projet d'animation dans le cadre de l'appel à projets « Mondial des Clubs LNFA » recevra la dotation suivante :

1 paire de Buts mobiles (4m x 1m50) – Foot à 5 + 10 ballons

30 cartes postales (Equipe de France) - 3 posters (Equipe de France) - 30 cartes postales (promo CDM) - 3 affiches promo (promo CDM)- 30 planches de stickers (Ettie)

Chaque District organise une journée finale pour l'ensemble des clubs participants, elle viendra clôturer l'opération (chaque District est libre de choisir le format de la journée...). La date souhaitée est de préférence le samedi 08 juin 2019, au lancement de la coupe du Monde Féminine.

Des kits de supportrices seront remis au cours de cette journée : drapeau « Bleu-Blanc-Rouge » et lunettes pour soutenir l'équipe de France Féminine...

Les membres du Comité valident la proposition d'organisation de Vanessa Juge. Le dossier sera envoyé à la FFF dans les meilleurs délais.

Calendrier prévisionnel des évènements à venir :

- . Vendredi 9 novembre AG du District de la Charente Maritime à Gémozac
- . Vendredi 9 novembre AG du District des Deux Sèvres à Saint Pardoux
- . Lundi 19 novembre 2018 à 19h15 : AG du District des Landes à Tartas
- . **Samedi 24 novembre 2018** : Assemblée Générale Financière de la LFNA à Angoulême
- . Samedi 8 décembre 2018 : Assemblée Fédérale d'Hiver (suivie d'un déjeuner et du tirage au sort Coupe du Monde Féminine 2019) à Paris
- . Samedi 12 janvier 2019 : AG du District de la Corrèze et soirée de remise des récompenses
- . Samedi 6 avril 2019 : Finales des phases départementales Festival Foot U13 Pitch 2019
- . Samedi 4 et dimanche 5 mai 2019 : Finales régionales Festival Foot U13 Pitch 2019
- . Vendredi 7 juin 2019 : AG de la L.F.A. - Hôtel Méridien Etoile - Boulevard Gouvion St Cyr - Paris
- . Samedi 8 juin 2019 : AG de la F.F.F. - Hôtel Méridien Etoile - Boulevard Gouvion St Cyr - Paris
- . **Du 7 juin au 6 juillet 2019 : Coupe du Monde féminine 2019 en France**
- . Samedi 8 et Dimanche 9 juin 2019 : Finales Nationales du Festival Foot U13 Pitch 2019
- . Samedi 15 juin 2019 : Journée Nationale des Débutants
- . **Samedi 29 juin 2019 : LFNA DAY / AG de la LFNA**

Fin de séance à 21h30

Le Président
S. ENNJIMI

Le Secrétaire Général,
Luc RABAT